



Acte n° 2023C118

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUIN 2023

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :
En exercice :	45	Le 25/05/2023
Présents :	28	
Pouvoirs :	12	
Votants :	40	

Le 1^{er} Juin 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Sandrine REY (remplaçante de Daniel DOMPOINT), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Ingrid BESSON (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Armand CHAUMONT (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Elise DIENNET (Pouvoir Gilles GARNIER), Daniel DOMPOINT (Remplacé par Sandrine REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Richard SIMMINI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN, Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD.

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Communautés de communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre pour l'élaboration du plan d'actions du projet alimentaire territorial mutualisé.

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que la CCDSV s'était engagée avec la CC Dombes (CCD) et la CC Val de Saône Centre (CCVSC) dans un projet alimentaire mutualisé qui a défini en 2022 ses orientations stratégiques (délibération n°2022C32 du conseil communautaire du 17 mars 2022).

Le choix a été fait de ne pas renouveler la convention liée au renouvellement du poste d'animation du projet alimentaire interterritorial pour le compte des 3 EPCI sur la période 2022-2024 porté par la CCD.

Le diagnostic alimentaire interterritorial a mis en avant que la CCDSV et la CCVSC présentaient des similarités importantes sur la gestion de la restauration collective scolaire et des complémentarités sur les caractéristiques agricoles des deux territoires.

C'est pourquoi, il est proposé de continuer ce projet en binôme avec la CCVSC en confiant la réalisation du plan d'actions du projet alimentaire interterritorial à un bureau d'études, et ce dans le cadre d'un groupement de commande entre la CCDSV et la CCVSC. Pour rappel, la mise en place du projet alimentaire territorial est inscrit parmi les fiches actions des PCAET des deux EPCI.

La mission externalisée sera déclinée en plusieurs phases :

- Reprise succincte et validation du diagnostic alimentaire pour l'adapter à l'échelle des deux EPCI et le faire correspondre avec les attentes du ministère de l'agriculture ;
- Construction du plan d'actions du projet alimentaire interterritorial sur la base de la concertation entre acteurs et partenaires territoriaux, de l'alimentation et de l'agriculture ;
- La construction de la candidature pour une labellisation « projet alimentaire territorial » auprès du ministère de l'écologie.

Le montant total du projet est estimé à 37 550 € HT, soit 45 060 € TTC :

Organismes financeurs	Coûts (HT)	Coûts (TTC)
Mise à jour et validation du diagnostic alimentaire	9300 €	11 160 €
Construction du plan d'actions sur la base de la concertation territoriale	24 000 €	28 800 €
Construction d'une candidature pour une labellisation PAT	4250 €	5100 €
Total	37 550 €	45 060 €

Il est proposé une clé de répartition financière basée sur les populations respectives des deux EPCI, soit 66 % pour la CCDSV et 34% pour la CCVSC. La part de la CCDSV sur ce projet serait de 29 740 €.

Le système de gouvernance reste le même que celui mis en place depuis l'émergence du projet. La CCDSV sera le coordonnateur du groupement de commandes. Il lui sera confié la charge de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer, notifier l'accord-cadre au nom et pour le compte des membres du groupement.

La CCDSV sera également l'EPCI référente en cas de demande de subventions liées à ce nouveau projet.

La CCVSC accompagnera la CCDSV dans l'élaboration de toutes les pièces techniques et administratives liées à la bonne mise en œuvre du projet mutualisé.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/05/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité 39 Voix Pour et 1 Abstention (Bernard REY) :

- ✓ **DE VALIDER** la poursuite du projet alimentaire territorial mutualisé sur les territoires des Communautés de communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre et son plan de financement prévisionnel ;
- ✓ **DE VALIDER** la création d'un groupement de commande avec la Communauté de communes Val de Saône Centre, dont la CCDSV sera le coordinateur ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document de nature à permettre la réalisation du projet ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants au coût de la mission externalisée en dépenses, et à la participation financière de la CCVSC en recettes seront inscrits au budget principal 2023 et suivants.

Le Secrétaire de séance

Richard PACCAUD



A Trévoux, le 01/06/2023

Le Président,

Marc PECHOUX

